

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- procurations : 6
- absents excusés : 2
- ayant pris part au vote : 31

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et deux et le 13 avril à 18 heures 35, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 avril 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, M. BAUMLIN, MME GREGOIRE, MME GUEDES, , MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, , MME TOULZE, M. COMBE, M. DOMENEGUETTY, , MME PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. ROFE (POUVOIR A M. ROUX), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CELERIER (POUVOIR A MME. BEC), MME JARRIGE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CABERO (POUVOIR A MME. QUONIAM-DOUREL), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS).

Etaient absents excusés : M. BAMIERE, M. CADIEU.

MME. SIMON-LABRIC est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2022/32

Objet : Convention de partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Autan – Année 2022.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association Arbres et Paysages d'Autan promeut le rôle de l'arbre de pays dans la sauvegarde et la restauration du paysage rural pour le mieux vivre de tous.

Dans la continuité des actions engagées en 2021 sur la thématique de l'arbre :

- Améliorer l'aménagement et la gestion des espaces verts dans le cadre d'entretien et de plantations durables avec des arbres et des arbustes locaux,
- Accompagnement technique,
- Sensibilisation et valorisation de projets,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire, en 2022, avec la signature d'une convention, le partenariat entre l'association Arbres et Paysages d'Autan et la Commune.

Dans le cadre de cette convention, pour préserver et améliorer le patrimoine arboré Unionais, l'association Arbres et Paysages d'Autan interviendra pour :

- L'accompagnement technique pour une meilleure gestion du patrimoine arboré :

- Assistance dans le cadre de la seconde tranche d'aménagement de l'ancienne peupleraie de culture : participation aux réunions techniques, visites de site, aide à la communication auprès des habitants, etc.
 - Assistance pour la mise en place d'un projet de forêt urbaine sur le territoire de la Commune : aide à l'élaboration ou validation du cahier des charges, participation aux réunions techniques, validation de la palette végétale, etc.
 - Réunion publique à destination des citoyens de la Commune pour la présentation d'un projet de plantation.
- Sensibiliser les habitants et valoriser les projets : animation d'une balade botanique.

Chaque fin d'année, l'association Arbres et Paysages d'Autan fournit à la Commune un bilan des actions réalisées et une attestation de fin de projet.

Le bilan des actions 2021, présenté avec le projet de convention 2022, atteste de la réalisation de 9,5 journées d'accompagnement technique, de sensibilisation et de communication, pour un montant de 3 240 € (il convient de corriger l'erreur matérielle contenue dans la délibération du 14 avril 2021 qui fixait à 2 900 € et non à 3240 € le montant prévisionnel de la subvention comme précisé justement dans la convention), répartis comme suit :

- Accompagnement technique pour une meilleure gestion du patrimoine : 5,5 jours
- Formation et échanges techniques : 1 jour
- Sensibilisation des habitants et valorisation des projets : 2,5 jours
- Gestion, suivi et coordination : 0,5 jour.

L'ensemble des interventions envisagées en 2022 est estimé à 6,5 jours, pour un montant de 2 045 €, incluant le subventionnement par la Région d'une journée dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement.

En complément, la Commune devra adhérer à l'association Arbres et Paysages d'Autan, et ce durant la durée de la convention, pour un montant de 400,00 € correspondant à l'adhésion des communes de plus de 10 000 habitants.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Prendre connaissance du bilan des actions réalisées en 2021 annexé à la présente
- Reconduire son adhésion à l'association Arbres et Paysages d'Autan pour un montant de 400 € au titre de l'année 2022
- Attribuer une subvention de 2045 € à l'association Arbres et Paysages d'Autan au titre de l'année 2022
- L'autoriser à signer la convention de partenariat 2022 entre la Commune de L'Union et l'association Arbres et Paysages d'Autan et les pièces administratives y afférant.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,



Décide :

A L'Unanimité,

- Prendre connaissance du bilan des actions réalisées en 2021 annexé à la présente
- Reconduire son adhésion à l'association Arbres et Paysages d'Autan pour un montant de 400 € au titre de l'année 2022
- Attribuer une subvention de 2045 € à l'association Arbres et Paysages d'Autan au titre de l'année 2022
- L'autoriser à signer la convention de partenariat 2022 entre la Commune de L'Union et l'association Arbres et Paysages d'Autan et les pièces administratives y afférant.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 19 AVR. 2022
- Affiché le 19 AVR. 2022



Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire